

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1645 :**

Réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint-Pierre en centre d'arts plastiques et visuels - compte-rendu d'activité au Mandant n°9 au 31/12/2023 - Point d'avancement n°9 - Approbation

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.

SERVICE  
CONSEIL  
MUNICIPAL

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
104-219740164-20240912-34-1645-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°34/1645 : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint-Pierre en centre d'arts plastiques et visuels - compte-rendu d'activité au Mandant n°9 au 31/12/2023 - Point d'avancement n°9 - Approbation.**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°44/2574 du 17 décembre 2012, la Ville de Saint-Pierre a désigné la SPL Grand Sud en qualité de mandataire et lui a confié l'opération de « Réhabilitation de l'ancien tribunal en centre d'arts plastiques et visuels » dans le cadre d'une convention de mandat.

A ce titre et conformément au contrôle analogue exercé par la Commune de Saint-Pierre, la SPL Grand Sud a transmis, son compte-rendu d'activité au Mandant (CRAM) arrêté au 31 décembre 2023 - point d'avancement n°9.

Ledit compte-rendu vise à informer le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Le déroulement de l'opération,
- L'avancement physique des travaux,
- Le planning prévisionnel de l'opération,
- Le suivi financier arrêté au 31 décembre 2023.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER le Compte Rendu d'Activité au Mandant (CRAM) au 31 décembre 2023 s'agissant de l'opération de « Réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint-Pierre en centre d'arts plastiques et visuels » établi par la SPL Grand Sud.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

